PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2016

Convocation du 25 octobre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes : BELOEIL Nathalie – CEOLIN Sophie – LANDRIEU Delphine – LELONG Muriel - SOJA Danièle

MM : AUBIER Romain – CAILLET Alain - DEJOYE Jean-Yves – GUERIN Eric - LEBELLE Maurice LEVERT Guillaume - THOMAS Olivier

Etaient représentés :

M. LIENNEL Michel a donné pouvoir à Mme LANDRIEU Delphine

Mme DINGA Mallory a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves

Etait absente : Mme GAFFE Nadia

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte à 20h00.

M. LEVERT Guillaume est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance précédente du 30 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

M. le Maire présente et commente le rapport d'activité 2015 réalisé par les services de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Ce document remis à chaque conseiller avec l'invitation à participer à la réunion de Conseil Municipal donne une vision complète de toutes les actions conduites par la C.C.P.N. dans le cadre de ses différentes compétences.

Monsieur le maire présente dans le détail les parties consacrées au développement économique, aux services à l'enfance et petite enfance, à la collecte et au traitement des déchets, à la mutualisation des services et au budget du campus économique Inovia.

Mme CEOLIN fait remarquer que, dans le cadre de la mutualisation des services, le transfert de personnel entre la ville de Noyon et la CCPN permet à la ville d'alléger sa masse salariale au détriment de celle de la communauté de communes.

Monsieur le maire précise que les coûts afférents au personnel occupant ces postes mutualisés restent à la charge de la ville de Noyon pour le temps passé au service de celle-ci. La mutualisation permet également, à la CCPN de bénéficier, à moindre coût, de nouvelles compétences.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la CCPN.

PROJET DE PERIMETRE DU SAGE OISE-MOYENNE

M. le Maire présente le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Oise-Moyenne défini par l'entente Oise-Aisne sous couvert des services de l'Etat.

Le SAGE vise à assurer un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et des ressources et la prise en compte des différents usages de l'eau.

La commune est associée à cette procédure car faisant partie en totalité de l'unité hydrologique Oise-Moyenne.
La 1ère phase d'élaboration implique d'arrêter son périmètre et d'installer la commission chargée de mener le travail d'élaboration de ce schéma.
.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Donne un avis favorable au projet de périmètre du SAGE**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
REFORME DES AIDES AUX COMMUNES

M. le Maire présente le document reçu du Conseil Départemental concernant la réforme des aides aux communes à compter du 01 janvier 2017.
Chaque commune bénéficie d'un taux de subvention « personnalisé » composé d'une part fixe de 15% et d'une part variable basée sur le potentiel financier de la commune et de la communauté de communes.
Le taux attribué à Sempigny est de 34% soit une baisse de 5% par rapport au taux actuel.

Des bonifications sont possibles pour les projets définis comme prioritaires tels que : l'accessibilité des bâtiments et espaces publics, tourisme et handicap, performance environnementale et insertion.

Les travaux sur les voiries communales, tels que ceux engagés au lotissement le Haut-Village, restent subventionnables. Nous représenterons donc, fin 2016, un nouveau dossier de demande de subvention pour les deux dernières phases de travaux engagées début septembre 2016.

CONVENTION POUR L'IMPLANTATION
DES ABRIS-VOYAGEURS DEPARTEMENTAUX

Le Département de l'Oise met à disposition des communes des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport. Il a conclu en 2008 un marché de location, d'installation et d'entretien de ces abris qui arrive à terme au 31 mai 2017.
Le département souhaite renouveler la délégation de compétence afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel est implanté le mobilier urbain.
Il prendra ainsi à sa charge les frais liés à l'installation, à l'entretien et à la maintenance des abris, à l'exception de la plateforme et de son branchement électrique. Il percevra en contrepartie la redevance d'occupation du domaine public acquittée par le titulaire du marché.

La commune est concernée pour l'abri-voyageurs de la Place de la Salle des Fêtes.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve les termes de la convention**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Oise**

CONVENTION FOURRIERE ANIMALE AVEC LA S.P.A

M. le Maire rappelle que la commune a passé une convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil, sans ramassage, des animaux errants à la fourrière de Compiègne.
Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2016 et la SPA propose de la renouveler pour les trois prochaines années.
Pour 2017, le tarif proposé est de 1.13€ par habitant, pour 2018 de 1.15€ et pour 2019 de 1.17€
Entre 2016 et 2019 la hausse sera de 5,40%.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Approuve les termes de la convention,**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention avec la S.P.A,**

C.C DU PAYS NOYONNAIS - RAPPORT DE LA CLECT DU 27/09/16 MODIFIE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/09/16

Le 29 septembre 2016 du Conseil communautaire du Pays Noyonnais a approuvé le rapport de la CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant les transferts de charges liés aux dernières compétences acquises par la Communauté de communes.

M. le Maire présente le rapport qui modifie les montants des attributions de compensation 2016 sur les 3 points suivants :

- Les NAP (Nouvelles activités périscolaires) : toutes les communes doivent transférer, à la CCPN qui gère ce service, le fonds d'amorçage de 50€ par enfant scolarisé qu'elles perçoivent. Le montant total s'élève à 176 500€.
- La politique de la ville et de la ruralité : ne concerne que la ville de Noyon et le montant transféré est de 41 505€.
- La cession de la Halte nautique de Pont l'Evêque à la CCPN : ne concerne que la commune de Pont l'Evêque pour un montant de 1 731€.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal,
- **Approuve le rapport de CLECT du 27 septembre 2016 adopté par le Conseil communautaire du 29 septembre 2016, modifiant le montant de l'attribution de compensation 2016 de la commune,**

TRAVAUX 2016

1. **Réhabilitation du Haut-Village**
   Les travaux des 2 dernières tranches sont en cours et devraient être achevées pour la fin d'année.
2. **Vitraux de l'Eglise :**
   Par courrier en date du 13 octobre 2016, la Préfecture nous a accordé une subvention au taux de 45% pour la restauration des 2 vitraux les plus endommagés. La société Vitraux Max de Noyon a commencé la rénovation et devrait les remettre en place avant la fin décembre.

3. **<u>Chauffage du Groupe scolaire :</u>**
   La chaudière à condensation munie d'un programmateur et raccordée au réseau gaz de ville est entrée en service. La citerne gaz enterrée a été vidée et enlevée.
4. **<u>Eclairage Public :</u>**
   Cinq lanternes ont été changées rue du Château d'eau. M. le Maire précise qu'il a dû prélever 1 000€ au compte dépenses imprévues du budget 2016 pour compléter le financement de l'opération qui s'élève à 3 050€ HT.
5. **<u>Restauration des berges de la Verse</u>**
   La Préfecture a confirmé l'absence de frayère de salmonidés dans la zone de travaux qui pourront enfin débuter au printemps 2017.

TOUR DE TABLE

- M. GUERIN : Le contrat d'achats groupés de gaz du SE60 arrive à échéance. Un nouvel appel d'offres sera lancé en 2017.

- Mme CEOLIN : Les feux tricolores devant le groupe scolaire sont ignorés par certains automobilistes qui passent au feu rouge. L'installation d'un radar sur le feu pourrait être dissuasive. S'agissant d'une route départementale M. le Maire enverra un courrier au Service des Routes pour savoir s'il est possible d'en installer et à quelles conditions.

- Quatre conseillers concernés par la hausse, depuis septembre 2016 des tarifs de restauration et du périscolaire interrogent M. le Maire sur les raisons du changement de facturation et soulignent le manque d'information de la part des services de la CCPN.
  Monsieur le Maire précise que cette hausse est liée au déficit enregistré pour ce service ainsi que les nouvelles contraintes imposées par la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise qui subventionne ce même service. M. AUBIER demandera un rendez-vous au Vice-Président en charge de ce dossier. M. le Maire propose de l'accompagner.

- Mme LANDRIEU transmet la proposition de M. LIENNEL visant à installer une lanterne supplémentaire au bout de la rue Claudiane Urban. M. le Maire étudiera la demande avec l'entreprise LESENS pour inscrire la dépense au budget 2017.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le mardi 21 février 2017 à 20h00

La séance est levée à 22H30